



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préparation aux concours Campagnes d'inscription 2022-2023

**Rectorat de l'académie
de Poitiers**
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines
Ecole académique de la formation continue

Affaire suivie par

Jean-Charles Linier

Directeur de l'école académique de la formation
continue

eaac@ac-poitiers.fr

Fabienne Baret (concours enseignants)

Ingénieure de formation

Téléphone : 05 16 52 64 84

Fabienne.baret@ac-poitiers.fr

Patricia Charrier (concours ATSS)

Assistante de formation Eafc2

Téléphone : 05 16 52 64 91

Courriel : patricia.charrier@ac-poitiers.fr

Isabelle Mazeau (concours personnels
d'encadrement)

Assistante de formation Eafc2

Téléphone : 05 16 52 64 92

Courriel : Isabelle.mazeau@ac-poitiers.fr

Références :

Loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique.

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État.

Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics

Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie

**Destinataires
Pour attribution**

Mesdames et messieurs les Inspecteurs d'Académie - Directeurs
Académiques des Services de l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les délégués académiques

Mesdames et messieurs les Inspecteurs

Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de
mission

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les Directeurs d'établissement du privé

Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et messieurs les chefs de division

Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 1er et du 2nd
degré, les personnels d'éducation, les psychologues de l'éducation
nationale, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de
santé.

Objet : Préparations aux concours et examens professionnels - Année
scolaire 2022-23

La formation professionnelle s'inscrit dans le parcours professionnel de
la carrière des personnels. Elle est une voie de promotion et de
titularisation par le changement de corps.

L'académie de Poitiers met en place, sous réserve d'un nombre
suffisant de candidatures, une préparation aux concours internes et
examens professionnels.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer tous les
personnels concernés et placés sous votre responsabilité.

Rectorat de l'académie de Poitiers

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40 625

86022 Poitiers cedex

Date : 04/04/2022

PUBLICS CIBLES

Les préparations aux concours internes sont ouvertes prioritairement aux personnels de l'Education nationale (titulaires ou non titulaires) qui répondent aux conditions d'accès du prochain concours si une session est ouverte.

Les personnels qui ne répondent pas aux conditions d'éligibilité mais qui souhaitent commencer à préparer un concours peuvent être retenus dans la limite des places disponibles.

L'attention des stagiaires est attirée sur les points suivants :

- l'inscription à une formation ne se substitue pas à l'inscription au concours.
- la préparation à un concours implique un investissement personnel réel, sur une durée assez longue (parfois plusieurs années) et une motivation forte du candidat. Préparer un concours suppose un travail personnel complémentaire en dehors des périodes de formation et une assiduité aux stages demandés. Sur ce second point, l'EAFC se réserve le droit de refuser l'inscription à des stagiaires inscrits l'année précédente, mais absents aux sessions organisées sans motif valable ;

PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROPOSEES PAR L'EAFC :

- Agrégations internes
- CAPES, CAPET-PLP
- Concours de PsyEN
- concours personnels d'encadrement (inspecteur - personnels de direction)
- Concours interne d'ADJAENES
- Concours interne de SAENES
- Examen professionnel classe supérieur SAENES
- Examen professionnel classe exceptionnelle SAENES
- Concours interne d'AAE
- Examen professionnel d'AAE
- Concours ITRF
- Concours interne AS
- Concours interne infirmière

INSCRIPTIONS AUX PREPARATIONS

En fonction du concours préparé, les modalités et calendriers d'inscriptions diffèrent.

Concours enseignants et personnels d'éducation (y compris Psy EN, CPE et professeurs documentalistes)

Les inscriptions pourront être effectuées sur le serveur **GAIA-module individuel** (rubriques mes applications sur l'intranet) du **mercredi 06 avril au vendredi 20 mai 2022 inclus**.

L'annexe 1 précise la liste des disciplines pour lesquelles une préparation aux concours enseignants est proposée.

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du **23 au 30 mai, 2022**. Une absence d'avis en fin de campagne vaut validation.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne, ainsi que les contractuels nouvellement recrutés, et ce dans la limite des places disponibles. Leur demande sera à adresser à l'EAFC avec l'avis de leur supérieur hiérarchique.

Cas spécifique des enseignants relevant de l'enseignement privé sous contrat :

L'inscription à une préparation concours ne sera confirmée qu'après acceptation de FORMIRIS.

Cas particulier des concours pour lesquels aucune préparation n'est proposée

Pour les préparations des concours enseignants, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique dûment motivées, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours dans une autre académie ou solliciter la mobilisation de leur compte personnel de formation :

- Préparation dans une autre académie: les candidats doivent au préalable solliciter l'autorisation de la rectrice de l'académie de Poitiers en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement, l'annexe 2 « demande de dérogation ». Les candidats ayant reçu un avis favorable de l'EAFC et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais, dans la limite de 10 allers-retours. Ils seront destinataires d'un émargement qu'il leur appartiendra de faire viser par les formateurs et de retourner à l'EAFC, avec les formulaires de remboursement (état de frais présent sur chaque ordre de mission).
- Mobilisation du compte personnel de formation (CPF) : les demandes de mobilisation du CPF doivent être adressées à cpf@ac-poitiers.fr avant le 4 mai 2022. La circulaire académique et le formulaire de demandes sont accessibles sur l'intranet, rubrique carrière et formation / formation.

Concours personnels d'encadrement

Les inscriptions pourront être effectuées sur le serveur **GAIA-module individuel** (rubriques mes applications sur l'intranet) du **mercredi 1er au mercredi 22 juin 2022 inclus**.

L'annexe 3 précise les modalités d'inscription.

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du **23 au 30 juin, 2022**. Une absence d'avis en fin de campagne vaut validation

Un webinaire d'informations pour la préparation aux concours est programmé le mercredi 15 juin.

Aucune inscription ne sera acceptée après la campagne.

Autres concours (ATSS)

Les inscriptions pourront être effectuées lors de la campagne d'inscription annuelle aux offres de formation, à la rentrée 2022, qui fera l'objet d'une communication spécifique.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS

A l'issue de la période d'inscription et de la campagne d'avis du supérieur hiérarchique, une confirmation d'inscription sera adressée aux candidats préparant l'agrégation interne, lesquels devront s'engager à suivre avec assiduité la formation.

Pour les concours ATSS, l'EAFC reviendra vers les candidats après confirmation de l'ouverture du concours ou examen professionnel.

Un ordre de mission sera adressé par la voie hiérarchique aux stagiaires pour chaque session de formation, que celle-ci se déroule en présentiel ou distanciel.

Les frais de déplacement et de séjour sont pris en charge si l'action de formation a lieu dans une agglomération différente de la résidence administrative ou personnelle. Le remboursement s'effectue sur la base du tarif SNCF seconde classe. Les services payeurs de la Direction Régionale des Finances Publiques font obligation de fournir les billets SNCF Aller et Retour comme pièces justificatives en cas de déplacement en train. En l'absence de titres de transport, le calcul est effectué sur la base d'un montant kilométrique forfaitaire ne tenant pas compte de frais de réservation ou de taxes supplémentaires.

L'EAFC se réserve le droit de refuser l'inscription de stagiaires qui candidatent plusieurs années de suite au regard de leur taux de présence.

Pour les préparations dont la durée excède 5 jours (30h), le compte personnel de formation fera l'objet d'une décrémentation automatique à l'issue de la formation.

EVALUATION

Dans le cadre de la démarche qualité mise en œuvre par l'EAFC, à l'issue de la préparation au concours, les stagiaires recevront via l'application SOFIA-FMO un bilan à compléter.

La rectrice de l'académie de Poitiers

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL

Bénédicte Robert

